



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 8019

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport du Haut Conseil de l'éducation (HCE) qui critique assez durement l'école primaire affirmant qu'il est urgent d'agir. Pas moins de quatre écoliers sur dix, soit environ 300 000 élèves, sortent du CM 2 avec de graves lacunes, dont 200 000 ont des acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul et 100 000 n'ont pas la maîtrise des compétences de base dans ces domaines. Il lui demande ce qu'il entend mettre en place afin de lutter contre l'échec scolaire tout en s'appuyant sur le professionnalisme des enseignants.

Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire et sa prévention sont les préoccupations premières du ministère de l'éducation nationale, qui réaffirme avec force les objectifs centraux et les contenus d'enseignement de l'école primaire. Les évaluations internationales Pirls et Pisa renforcent l'alerte. Il faut donc permettre au réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves, le ministère de l'éducation nationale veut redonner aux maîtres toute leur responsabilité pédagogique dans le cadre des programmes. Il faut aujourd'hui dépasser le débat sur les méthodes pour faire entrer le service public d'éducation dans une logique de résultat. C'est le sens des mesures annoncées pour redéfinir un nouvel horizon pour l'école. Les nouveaux programmes de l'école primaire sont en phase de consultation, avec des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés. L'apprentissage de la langue française est une priorité absolue. L'évaluation, assurée tout au long de la scolarité primaire, sera régulièrement communiquée aux familles. Des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE1 et en CM2, permettront de déterminer les acquis de chaque élève, les résultats en seront communiqués aux familles. La création de la semaine scolaire de 24 heures permettra d'instituer une aide de deux heures hebdomadaires de soutien personnalisé pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages. Des stages de remise à niveau entre la fin du CM1 et l'entrée en 6e seront organisés pendant les vacances par des enseignants volontaires. (congés de printemps et d'été). Par ailleurs, l'école maternelle devra jouer son rôle dans la réussite scolaire avec un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique. Il faut rappeler que la liberté pédagogique est garantie par la loi aux enseignants, qui sont libres de leurs choix en matière de méthodes pédagogiques, dans le cadre des programmes, et du projet d'école. Cette liberté réaffirmée va de pair avec une responsabilité accrue, car l'efficacité de l'école comme celle de ses maîtres ne se conçoit qu'au regard des progrès réalisés par les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8019

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6452

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3268